

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 33
Votants : 36

L'an deux mille quinze,
le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°33-2015 – ENFANCE JEUNESSE - TRANSPORTS SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE - CREATION
DE TARIFS RELATIFS AUX FRAIS DE GESTION**

M. Bertrand ROBERDEL, vice-président en charge de l'Enfance-Jeunesse informe le Conseil communautaire que, lors de la commission du 19 janvier, les élus ont proposé de créer un tarif qui serait appliqué aux retardataires lors des ré-inscriptions au service de transport scolaire et à la restauration scolaire. Il s'agit de prendre en compte les frais de gestion supplémentaires dû au traitement de ces dossiers (les relances, notamment...). Les élus ont proposé de fixer à 15 € le montant de ces frais de gestion supplémentaires. Ils s'appliqueraient en cas de non respect du délai de ré-inscription (les inscriptions initiales ne sont pas concernées), et pour l'année scolaire 2014-2015, après une relance écrite restée sans effet.

De plus, en cas de renouvellement des codes-barres sur la carte de restaurant scolaire, il conviendrait de facturer 2.50 € aux familles.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à valider la création des nouveaux tarifs.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02/04/15
Le Président,

